EAJ PNB

HEMENDIK

Pour des territoires solidaires



Ipar Buru Batzarraren Ekarpena - 2002eko Buruila
Contribution de l'Ipar Buru Batzar - Septembre 2002

SOMMAIRE

• **PRÉAMBULE** ..... *p. 2*

• **L'ORGANISATION DE L'ETAT**
Choisir un modèle équilibré de démocratie locale entre décentralisation et autonomie ..... *p. 3 à 6*

• **L'EUROPE FÉDÉRALE**
Prendre toute notre place dans l'Europe fédérale de demain ..... *p. 7 à 8*

• **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Face à la mondialisation, favoriser un modèle économique prenant en compte les identités et les territoires ..... *p. 9 à 12*

• **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
Fonder un développement équilibré qui s'inscrit dans la durée ..... *p. 13 à 20*

• **LA POLITIQUE LINGUISTIQUE**
Associer le développement d'une langue minorisée à la modernité ..... *p. 21 à 26*

• **LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**
Trouver l'équilibre entre identité et ouverture ..... *p. 27 à 31*

PREAMBULE

Le Pays basque ou Euskal Herria s'étend sur deux Etats membres de l'Union Européenne. Cette singularité marque depuis longtemps la stratégie des abertzale d'Euzko Alderdi Jeltzalea (EAJ-PNB). L'action en profondeur, qui vise à développer la conscience nationale du Peuple basque et à lui donner les moyens de décider librement de son avenir, s'inscrit dans une démarche profondément pacifique et démocratique. Elle doit aussi tenir compte de réalités institutionnelles et administratives très diversifiées.

Le Pays basque nord (Iparralde) ne peut imaginer son avenir à court terme en dehors de la République française. De la même façon, depuis l'entrée de l'Etat espagnol dans l'Europe communautaire, le Pays basque nord occupe une position stratégique au cœur de l'Union européenne, et dans l'euro-région basque en construction.

EAJ-PNB, membre à part entière de la Fédération Régions et Peuples Solidaires (R&PS), partage donc un destin en partie commun et des revendications largement convergentes avec d'autres mouvements régionalistes, autonomistes ou nationalistes au sein de l'Etat français.

Notre Parti a souhaité porter sa réflexion politique au-delà du territoire basque historique, en présentant un ensemble de propositions, à la fois originales et cohérentes, en matière institutionnelle, européenne, linguistique, économique, environnementale et culturelle. Chacune de ces propositions s'adresse autant aux citoyens basques qu'aux citoyens des autres régions et peuples de l'Etat français, qui souhaitent trouver leur place dans l'Europe de demain.

Ces propositions ne sont pas définitives et représentent une contribution à la stratégie abertzale et pragmatique d'EAJ-PNB. Elles permettront de donner une dimension nouvelle à notre projet politique et de société, dans un esprit d'ouverture et dans le souci permanent de remettre les peuples et les territoires au cœur de nos priorités.

L'ORGANISATION DE L'ETAT :

Choisir un modèle équilibré de démocratie locale entre décentralisation et autonomie

1. DIAGNOSTIC PRÉALABLE

- Malgré la nature de notre mouvement, son champ d'action et ses objectifs (nationaliste basque, c'est-à-dire abertzale), nous ne pouvons nous désintéresser de l'Etat français et de ses évolutions institutionnelles.

- Les territoires périphériques ou à forte identité, comme le Pays basque, partagent une relation revendicative, parfois conflictuelle, avec l'Etat français, même si notre action est scrupuleusement démocratique et pacifique.

- Nos logiques revendicatives, sur le plan institutionnel, ne sont pas pour autant égales, et pas toujours cohérentes (département Pays basque, suppression des départements corses, rattachement du département de Loire Atlantique à la Bretagne, regroupement de régions…).

- Certaines revendications institutionnelles peuvent s'accorder sans problème à l'organisation actuelle de la République (département Pays basque, fusion des départements de Savoie), alors que d'autres questionnent sérieusement la structure même de l'Etat (autonomie corse ou bretonne, séparatisme savoisien ou catalan…).

2. TROIS CONTRAINTES À PRENDRE EN COMPTE

- L'organisation institutionnelle de la République : la nature et le rôle de l'Etat, l'avenir de la décentralisation, les expérimentations nouvelles et les ruptures nécessaires avec le modèle actuel sont autant d'enjeux sur lesquels EAJ-PNB se doit d'avoir une position cohérente.

- La culture jacobine et la tradition centralisatrice : au-delà des institutions elles-mêmes, les gouvernements, l'administration et une partie de la population, restent marqués par une approche politique héritée de la Révolution, systématisée par l'Empire et élevée au rang de doctrine par la IIIème République. Le "fond jacobin", même lorsqu'il n'est pas "militant", rend suspecte toute revendication identitaire et périphérique. Le "jacobinisme" est un handicap pour la réforme de la République elle-même.

- La diversité de nos besoins et la disparité de nos revendications : chaque territoire a développé un discours institutionnel spécifique. Chaque situation est différente et, de ce fait, l'Etat peut continuer à agir de façon unilatérale, en fonction des partenaires et des circonstances, avec la tentation de "diviser pour mieux régner".

L'évolution institutionnelle de la République dépend de tendances lourdes sur lesquelles un seul de nos mouvements, un seul de nos territoires, ne pèsera pas bien lourd. Pour y voir plus clair, EAJ-PNB propose de développer

trois scénarios possibles, chacun étant réaliste, mais plus ou moins probable.

3. LES TROIS SCÉNARIOS IDENTIFIABLES

- Scénario "La République décentralisée"
- Scénario "La République fédérale"
- Scénario "La République girondine différenciée"

a) "La République décentralisée"

L'Etat républicain n'est pas remis en cause. Ses fondements institutionnels restent identiques et la Constitution ne nécessite que des "toilettages" de forme.

Le dogme de l'Unité et de l'Indivisibilité suppose toujours un Etat fort, présent à chaque échelon territorial. En revanche, l'Etat se réforme ; il se déconcentre au maximum et "donne de la respiration" à ses administrations locales. A l'Etat centralisé se substitue l'Etat de proximité.

Le principe d'égalité ne subit aucune exception dans la mesure où le parlement national conserve le monopole de la Loi.

La décentralisation connaît son Acte II : la carte administrative est ajustée pour tenir compte des réalités et des identités régionales. Des pouvoirs réglementaires importants sont transmis aux régions, et le cas échéant aux pays et agglomérations.

L'Education nationale, la Culture, l'Emploi, les grandes infrastructures sont largement confiées aux régions et assorties d'une réforme timide de la fiscalité.

La république décentralisée est plus proche du citoyen, plus démocratique et assure l'égalité devant la loi et les charges publiques. Elle demeure cependant uniforme dans son organisation, sur le modèle du "café décaféiné pour tous"… Elle rejette toute idée d'autonomie, tout partage de souveraineté, et bien sûr, interdit toute consultation locale d'autodétermination.

b) "La République fédérale"

Sous les coups de l'intégration européenne, bien plus qu'en réponse à l'attente des citoyens, la république a fait sa troisième révolution.

La VIème République a remplacé la Vème République. La Constitution donne naissance à une république fédérale, dans laquelle la souveraineté est partagée entre un parlement fédéral et les régions, dotée chacune de leur parlement local.

La nation n'a plus le monopole de la Loi. L'Indivisibilité de la République n'est pas remise en cause, mais l'unité n'est plus la règle.

La plupart des impôts sont prélevés par les régions qui sont également représentées au sein du Sénat, la deuxième chambre fédérale.

Le statut et la place des autres collectivités restent à inventer. Les départements disparaissent au profit des pays et agglomérations.

La république fédérale s'organise sur le modèle autrichien et allemand, mais conserve certains traits latins, notamment une administration centrale trop importante.

La république fédérale n'en est pas moins constituée sur des bases cartésiennes et uniformes : les régions actuelles n'ont par forcément été reconnues, et le Pays basque, en particulier, n'y trouve pas son compte. C'est

un fédéralisme des "grandes régions" qui méconnaît les réalités et les identités locales.

c) "La République girondine différenciée"

La France reconnaît que la Nation est composée de plusieurs nationalités, voire de plusieurs peuples, qui acceptent de vivre ensemble dans une République moderne, et dans une Europe sans frontière, au besoin en constituant de véritable "euro - régions" transfrontalières.

La République girondine n'est pas le fruit d'une révolution, mais le résultat d'une réforme profonde, dans laquelle les revendications identitaires, territoriales et communautaires ont joué un rôle fondamental.

L'évolution européenne, la pression des Etats voisins (Espagne, Allemagne, Belgique, Italie), ont accéléré l'abandon du dogme de l'uniformité républicaine.

Le statut d'autonomie de la Corse en a été le premier acte, rapidement suivi d'un grand débat national sur la décentralisation, l'autonomie, les langues et cultures régionales, le rôle de l'Etat…

La décentralisation est devenue une deuxième nature de la République. L'autonomie n'est plus un tabou : d'abord cantonnée au domaine réglementaire, elle s'ouvre à de nombreuses expérimentations, y compris législatives.

L'Etat, fortement déconcentré accepte de ne plus être présent à certains échelons locaux. La carte administrative est revue, corrigée, après consultations locales par référendum.

La nouvelle fiscalité locale, ainsi qu'une décentralisation maximale permettent "de mettre la barre très haut" pour l'immense majorité des collectivités. Les départements ont disparu, remplacés par les pays et les agglomérations.

Les territoires qui le souhaitent peuvent opter pour le droit à l'expérimentation, et pour les Régions et les pays qui en font la demande, un statut d'autonomie est négocié.

La République girondine s'organise sur les principes de subsidiarité, de solidarité, et d'équité. La décentralisation est un mouvement permanent ; elle est la règle minimale pour toutes les collectivités ; elle est doublée d'une "autonomie différenciée et graduelle" qui a rompu avec le moule de l'uniformité républicaine.

La République girondine est prête à jouer son rôle dans l'Europe fédérale.

★★
★

Des trois scénarios, celui de la République girondine et différenciée nous semble le plus probable et le mieux adapté aux aspirations de nos régions et territoires, dans une logique d'autonomie " à géométrie variable " et de très forte décentralisation pour l'ensemble de la France.

Le Pays basque nord y trouverait sa place, à travers une région à statut particulier. Il s'intégrerait sans rupture dans une euro-région basque, à son rythme.

La réalisation de ce scénario suppose que EAJ-PNB sache porter sa vision institutionnelle auprès des autres forces politiques et sociales du Pays basque nord, mais aussi et surtout que ces réformes soient au cœur du débat institutionnel.

Notre parti et ses partenaires de la Fédération Régions et Peuples Solidaires, a besoin d'alliés politiques d'envergure nationale que l'on peut trouver au sein des différentes formations politiques : courant centre gauche du PS (rocardiens par ex.), centristes et démocrates chrétiens (UDF et libéraux), quelques éléments gaullistes et la mouvance écologiste.

Le corps des revendications à l'échelle française ne doit pas porter sur chaque cas particulier, mais sur une réforme globale de la République. Chaque région, chaque peuple pourra parallèlement décliner ses propres revendications institutionnelles et territoriales.

4. DES REVENDICATIONS INSTITUTIONNELLES COMMUNES

Pour favoriser une évolution vers un scénario de type "République girondine différenciée", cela suppose en préalable des modifications substantielles de la Constitution, et un arsenal législatif et réglementaire nouveau. Autant de chantiers qui demanderont du temps et de la persévérance.

a) Modifier la Constitution pour permettre une vraie réforme en profondeur

- Reconnaissance de l'existence de peuples et nationalités au sein du Peuple français,
- Reconnaissance de la décentralisation comme pilier et droit commun de la République,
- Généralisation de l'autonomie "réglementaire" aux Régions qui le souhaitent,
- Reconnaissance du droit à l'expérimentation en matière d'autonomie "législative",
- Transformation du Sénat en chambre haute des collectivités et /ou des territoires, sur la base du suffrage universel direct,
- Transformation des Pays et Communautés d'agglomérations en collectivités à part entière,
- Reconnaissance des langues régionales et minoritaires de France.

b) Engager une série de réformes législatives

- Ajustements de la carte administrative, après consultations populaires locales (référendum),
- Suppression immédiate des départements dans certaines régions (Corse, Ile de France...) et remplacement progressif par les pays et communautés d'agglomération,
- Transferts significatifs de compétences aux Régions,
- Réforme radicale de la fiscalité locale (possibilité pour les territoires autonomes de créer des impôts adaptés, spécialisation des impôts locaux),
- Capacité élargie pour les territoires autonomes et l'ensemble des collectivités qui le souhaitent de créer des organes de coopérations transfrontaliers ou des eurorégions,
- Interdiction de tout cumul de mandats électifs (dans le temps et en nombre).

L'EUROPE FEDERALE :

Prendre toute notre place dans l'Europe fédérale de demain

Chacune de nos régions, de nos "nations sans Etat", chacun de nos peuples peut prétendre à un destin européen, au même titre que les Etats actuels.

Chacun a contribué, au cours des siècles à la construction de l'édifice européen et participe aujourd'hui à ce bien commun que de nombreux peuples dans le monde considèrent comme exemplaire.

L'Europe Unie, la construction européenne, sont à la fois une fin en soi, et un moyen pour nos peuples d'exister et de s'épanouir dans un espace à la fois unifié et ouvert.

1. PRÉALABLE ET OBJECTIFS

a) L'Europe unie, un objectif commun et prioritaire

- Sur le Vieux continent, comme sur la scène internationale, l'Europe doit être un espace de paix, de prospérité, de démocratie et de solidarité. Elle doit être un facteur de stabilité dans le monde.

- L'Union Européenne, depuis les Traités de Rome, jusqu'aux Traités de Maastricht, Amsterdam et Nice, est notre "maison commune et le moteur de l'Europe unie à l'échelle du continent.

- Nos régions et nations doivent prendre part à l'Union Européenne d'abord, et à l'Europe unie ensuite, par leur histoire, leur identité, leur dynamisme et leur prospérité. Ce sont autant de facteurs qui favoriseront une Europe riche de ses diversités et politiquement unie, face à la globalisation de l'économie et aux effets dévastateurs de la "concentration culturelle".

b) L'Union Européenne, cadre de référence pour la protection de nos droits et le développement de nos régions

- L'Union Européenne et le Conseil de l'Europe sont désormais les plus sûrs garants de nos droits collectifs, notamment en matière culturelle et linguistique.

- L'Union Européenne reconnaît chaque jour un peu plus les territoires infra-étatiques comme partenaires de la construction européenne (Comité des régions, fonds européens, coopération transnationale de type INTERREG, . . .)

- Grâce aux instances européennes, certaines collectivités régionales (Landers allemands, régions belges, communautés autonomes espagnoles) obtiennent une représentation indirecte, et parfois directe, dans les processus décisionnels.

2. NOTRE MODÈLE EUROPÉEN, FÉDÉRAL, DÉMOCRATIQUE, SOCIAL

L'Union Européenne s'est construite comme un espace de paix, de démocratie et de prospérité. Aujourd'hui, l'Union doit franchir une nouvelle étape, autour de priorités fortes,

attendues par les citoyens européens, contre les discours des gouvernements des Etats membres.

Nous voulons l'Europe, DEMOCRATIQUE :

- ✤ *dotée d'une Constitution, approuvée par les peuples d'Europe,*
- ✤ *organisée sur la base d'une véritable séparation des pouvoirs (Parlement doté d'une véritable compétence législative, président élu, gouvernement responsable devant le parlement…)*
- ✤ *incluant une déclaration des droits et des libertés fondamentales telle qu'elle existe déjà à travers différents textes (Convention européenne de sauvegarde des droits fondamentaux…)*

Nous voulons l'Europe, FEDERALE :

- ✤ *fondée sur le principe de subsidiarité et le partage de souveraineté,*
- ✤ *dotée d'une "Chambre basse" représentants les peuples d'Europe (sur le modèle de l'actuel Parlement) sur la base de circonscriptions régionales, et d'une "Chambre haute", sorte de Sénat des Etats membres.*
- ✤ *associant les "régions" (collectivités infra-étatiques) au processus de prise de décision communautaire.*

Nous voulons l'Europe, POLITIQUEMENT UNIE :

- ✤ *représentée d'une seule voix sur la scène internationale capable d'une politique extérieure commune*
- ✤ *dotée d'une armée commune pour défendre le territoire européen, y compris sous forme de force d'intervention sur le continent.*

Nous voulons l'Europe, SOCIALE :

- ✤ *disposant d'une véritable Charte sociale, proclamant les droits économiques et sociaux des citoyens et des salariés,*
- ✤ *reconnaissant le dialogue social, à l'échelle européenne lorsque cela est nécessaire, comme la meilleure façon de partager le progrès économique,*
- ✤ *instituant des mécanismes d'harmonisation législative sur la base du "mieux disant social" parmi les Etats membres.*

Nous voulons l'Europe, ELARGIE :

- ✤ *capable d'intégrer dans les meilleurs délais, et dans les meilleures conditions, les Etats démocratiques du centre et de l'est de l'Europe continentale,*
- ✤ *accompagnant tout nouvel élargissement d'une garantie des acquis communautaires et d'un approfondissement systématique de l'intégration communautaire.*

Nous voulons l'Europe, SOLIDAIRE :

- ✤ *disposée à défendre, dans les instances internationales, les droits des nations du Tiers Monde face aux excès de la mondialisation.*
- ✤ *généreuse, par son soutien financier, économique et technologique, aux nations les moins développées ou les plus fragilisées.*

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Face à la mondialisation, favoriser un modèle économique prenant en compte les identités et les territoires

1. PREAMBULE ET CONTEXTE

Les deux enjeux de l'économie actuelle viennent en grande partie du retour à une approche libérale du marché, de l'activité et de l'emploi :

- La déréglementation
- La mondialisation – globalisation

D'une part, il ne fait aucun doute que le marché doit privilégier l'initiative privée et la libération des énergies. La réglementation est une tradition ancienne qui remonte, en France, au colbertisme et aux différentes crises économiques. Elle a pu protéger certains secteurs d'activités des soubresauts, mais cette protection n'est jamais définitive, ni totale.

L'économie française doit être libéralisée, tout en préservant les acquis sociaux, et les droits des salariés (licenciements, droit de grève, pouvoir d'achat...).

La réglementation est encore trop souvent uniforme sur l'ensemble du territoire. Or, l'économie a besoin de respiration, pour tenir compte notamment des réalités locales.

D'autre part, le phénomène de mondialisation des échanges et de l'économie est en soi inéluctable et porteur d'effets bénéfiques.

Elle est inéluctable dans la mesure où la mondialisation répond au mouvement naturel du libéralisme (expansion des marchés), d'ouverture des frontières et de mobilité des idées, des capitaux, des technologies et des hommes.

Elle est porteuse d'effets bénéfiques, qu'il ne faudrait pas renier ou minimiser sous couvert d'idéologie. La libéralisation des échanges engendre par exemple l'accroissement de l'activité économique (exportations), une croissance soutenue créatrice d'emploi, une diffusion rapide des techniques et des technologies, de nouvelles perspectives pour la recherche...

Pour autant, il ne faut pas occulter les risques réels inhérents à la mondialisation :

- La "déterritorialisation" de l'économie,
- La volatilité des capitaux,
- La concurrence européenne et mondiale,
- La "déshumanisation" de l'économie.

La "déterritorialisation" de l'économie

La logique libérale de la mondialisation poursuit essentiellement le profit des investisseurs, et donc la minimisation des coûts. Elle se désintéresse des intérêts des territoires (délocalisation d'entreprises...).

La volatilité des capitaux

Les flux de capitaux répondent, eux aussi, à la maximisation des profits et échappent à tout contrôle (fonds de pension...). Ce qui a pour conséquence une exigence toujours plus grande de rentabilité des entreprises, ce qui induit une pression croissante sur l'emploi (plans de licenciement, restructurations...).

La concurrence européenne et mondiale
La concurrence n'est pas un mal en soi, au contraire. Toutefois, l'ouverture des frontières et des marchés ne fait que renforcer les disparités entre territoires, au profit des plus " attractifs " (souvent du fait d'un coût du travail inférieur et de garanties sociales insuffisantes).

La "déshumanisation" de l'économie
La personne humaine, à travers le facteur travail, est trop souvent malmenée, du fait des impératifs de rentabilité qui favorise le capital et l'investissement. Le souci de performance génère une pression sur les salariés, censés être toujours plus efficaces. Par ailleurs, les droits des salariés sont de plus en plus remis en cause (droit de grève, harcèlement moral, contrats précaires...), dans la mesure où le salarié lui-même est en position d'infériorité et apparaît comme interchangeable sur le marché du travail.

En conséquence, EAJ-PNB dégage deux priorités pour répondre à l'ensemble de ces défis :

- Développer le lien entre l'économie et le territoire,
- Développer le lien entre l'économie et la société.

2. LIEN ENTRE ÉCONOMIE ET TERRITOIRE

a) Sur le développement durable

Une politique volontariste, au niveau "national français" et à l'échelle des collectivités, suppose de privilégier :

- des activités sur des secteurs porteurs de valeur ajoutée pérennisable, respectueux de l'environnement (technologies de l'information, télétravail …),
- une activité agricole déjouant la logique de la productivité, valorisant des produits de qualité à forte valeur ajoutée, non basée sur la maximisation des quantités, d'où découlent la surexploitation des ressources naturelles,
- le développement de la filière écologique : soutien des entreprises travaillant sur les problèmes liés à l'environnement (problème des déchets, de l'eau, adaptation des industries polluantes aux normes écologiques à respecter),
- le développement des services aux entreprises et aux particuliers.

b) Sur l'identitaire

Le facteur identitaire n'est pas la panacée, mais constitue un atout qui est encore insuffisant exploité. Il suppose de privilégier :

- le développement de l'économie identitaire en valorisant les atouts propres au territoire (matériel et humain), notamment dans les zones rurales peu attractives,
- des structures d'animation de recherche et de développement de tous les atouts locaux dans le domaine agricole (produits et filières anciennes à réadapter), artisanal, touristique, au dans celui des industries traditionnelles,
- le développement de l'industrie agro-alimentaire à partir des filières de produits locaux de qualité,

- le développement de l'artisanat, y compris l'artisanat d'art (à forte valeur ajoutée),
- le développement du tourisme culturel adapté à la demande de recherche d'authenticité, par la mise en réseau des compétences des acteurs locaux,
- le développement du tourisme vert (agrotourisme) basé sur la valorisation des espaces naturels par une synergie entre capacité d'accueil et animations.

c) Sur l'aménagement du territoire

Les activités et les hommes doivent être en harmonie avec l'espace, qu'il soit naturel ou urbain. Cela nécessite :

- une réflexion globale sur le territoire, notamment sur la maîtrise du foncier,
- un maillage des territoires, notamment ruraux en intercommunalités fortement intégrées (dotées d'une fiscalité propre), seules capables d'assurer des investissements d'équipement et d'animation lourds,
- la recherche de complémentarité entre les territoires, zones urbaines, périurbaines et rurales, sur des domaines comme le logement, le tourisme,…
- le développement de tous les facteurs d'attractivité d'entreprise et d'activités,
- une réflexion concertée sur les infrastructures de communication.

3. LIEN ENTRE ECONOMIE ET SOCIETE LOCALE

a) Sur l'animation

L'économie se fait par les hommes et les femmes. Les acteurs économiques autant que les acteurs sociaux doivent être au cœur du progrès :

- Mobilisation de la population en faveur de l'économie du territoire dans des démarches de réflexion collective,
- Investissement d'une partie de l'épargne locale pour la création et le développement d'entreprises autochtones,
- Soutien aux dispositifs d'aide et de création d'entreprises (pépinières et incubateurs d'entreprise, technopoles…),
- Renforcement ou mise en place d'antennes locales de réseaux de développement local ADIE, Racines, C.B.E., comités d'expansion ….
- Regroupement d'acteurs économiques défendant des intérêts et des projets communs,
- Mise en place de syndicats de défense de labels, promotion commune de produits agricoles, artisanaux ou industriels, outils de production communs,
- Accueil concerté avec l'ensemble des acteurs locaux, des unités ou entreprises venant de l'extérieur.

b) Sur les entreprises citoyennes

Les entreprises ne sont pas que des lieux de production. Elles deviennent des acteurs de la

vie collective et ne peuvent rester à l'écart des enjeux de société :

- Respect de l'environnement social pour le bien-être des salariés
  (mesures pour éviter des activités polluantes…).

- Soutien à l'économie locale
  - En amont, priorité donnée aux fournisseurs locaux,
  - En aval, politique d'essaimage d'entreprises.

- Soutien aux acteurs sociaux et culturels
  - Subvention des manifestations culturelles ("parrainage" ou mécénat),
  - Aide financière des associations œuvrant pour des services sociaux.

c) Sur la formation des hommes et des femmes

Ce que l'on appelle parfois "l'employabilité", ou plus simplement la capacité d'adaptation des actifs sur le marché de l'emploi, passe par un effort de formation, dont le maquis actuel ne favorise guère la transparence et l'efficacité. Quelques principes fondamentaux sont à rappeler :

- Adéquation entre la formation et les besoins locaux,

- Développement de filières professionnelles de qualité formant des entrepreneurs en puissance,

- Incitation financière pour le développement de la formation au sein des entreprises.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Fonder un développement équilibré qui s'inscrit dans la durée

L'attachement à nos territoires, à nos identités, à nos cultures d'une part, et notre ouverture aux autres peuples et au monde d'autre part, ne peuvent nous laisser indifférents aux conditions dans lesquelles nous vivons et dans lesquelles nous laisserons notre planète à nos enfants et aux générations futures.

Un mouvement politique qui s'inscrit dans l'avenir se doit d'offrir une vision claire des enjeux qui touchent au développement de nos sociétés et de nos territoires, même s'il ne détient pas toutes les réponses.

Fidèle à sa vision du monde, EAJ-PNB souhaite avant tout remettre l'homme au cœur du développement. Cela suppose tout d'abord de ne pas opposer l'Homme et la Nature (dans son sens le plus large), mais de rappeler deux principes philosophiques fondamentaux :

- Il n'y a pas d'Humanité sans Nature,
- L'Homme est responsable de son avenir et donc de son environnement.

Ces deux principes impliquent une logique de responsabilisation à tous les niveaux, qui doit guider l'action individuelle, collective et institutionnelle. Elle ne s'oppose pas à la liberté d'entreprendre ; elle ne remet pas en cause la liberté de marché. Bien au contraire, elle est la condition pour que nos sociétés mettent en place un développement à la fois équilibré, citoyen, et bien entendu, porteur de progrès économique et social.

C'est la raison pour laquelle EAJ-PNB, plutôt qu'un ralliement de circonstance ou idéologique à "l'écologie politique", préfère parler de "réalisme environnemental".

Il fait sien en revanche la notion, et donc l'objectif global, de " développement durable " tel qu'il a été défini à la Conférence de Rio (Nations Unies), en 1992.

Le développement fondé sur le seul profit immédiat, sur l'égoïsme des intérêts particuliers ou nationaux, sur l'utilisation inconsidérée des ressources naturelles, n'est plus possible. Nous l'avons sans doute compris avant d'autres, nous qui luttons pour sauvegarder ce qui fait l'essence de nos territoires, de nos sociétés et de nos cultures. Et le Pays Basque ne fait pas exception, en Europe et dans le monde.

Le développement doit donc être désormais abordé dans son acception la plus large, c'est à dire environnementale, économique et sociale. Et surtout, s'inscrire dans le temps, c'est-à-dire en pensant aux générations futures.

La complexité des enjeux et des acteurs concernés (usagers, entreprises, agriculture, institutions…) impliquent avant tout de trouver le bon équilibre entre la responsabilisation des agents économiques d'un côté, et les politiques publiques (réglementation comprise) d'un autre côté.

D'ores et déjà, deux principes d'action nous semblent devoir être mis en œuvre à toutes les échelles, et quels que soient les acteurs :

- Le principe de précaution
- La nécessité de régulation

1. DES ENJEUX PRIMORDIAUX

Le développement durable ne se limite pas à l'environnement, et quelques grands enjeux, qui sont aussi des risques majeurs pour nos sociétés, résument assez bien la prise de conscience à laquelle on assiste, heureusement, depuis plusieurs années :

- Les changements climatiques et la question des énergies non polluantes,
- La santé publique, et notamment la sécurité alimentaire et la qualité de l'eau,
- La gestion des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables,
- L'occupation des sols et l'aménagement du territoire.

Certes, ces défis nous concernent tous, même s'ils ne sont pas spécifiques à nos territoires identitaires. Mais leur appréhension et, dans bien des cas, leur prise en charge ne relèvent pas toujours du niveau local. C'est bien la complexité du développement durable.

a) Changements climatiques et énergies non polluantes

Les dramatiques inondations de l'été 2002 en Europe centrale démontrent une fois de plus que les changements climatiques ne sont pas un fantasme, même si les scientifiques ont encore du mal à en définir les causes réelles. Les émanations de gaz à effet de serre contribuent pourtant au réchauffement planétaire dont les conséquences se font déjà sentir en Afrique subsaharienne par exemple, avec l'avancée du désert. En ce domaine, la régulation mondiale est devenue indispensable (cf. Sommet de Johannesburg, 2002), mais elle passe d'abord par des efforts à l'échelle macro-régionale. L'Europe doit continuer à montrer l'exemple, dans la mesure où elle est parvenue à réduire les émanations de gaz à effet de serre. Mais le combat n'est pas gagné.

b) Santé publique

Un environnement de qualité et des soins de santé de bon niveau sont à coup sûr des facteurs importants de progrès social et économique.
Les préoccupations sont pourtant très nombreuses : la morbidité due aux modes de vie (maladies cardio-vasculaires, cancers…), les inégalités sociales qui fragilisent les populations à risque, la sécurité sanitaire et alimentaire, les pollutions environnementales imputables au productivisme agricole, industriel et aux transports, les pollutions chimiques (dioxine…), et bien entendu, l'offre de soins proprement dit et la qualité des services de santé.
La santé est une priorité des pouvoirs publics parce qu'elle est notre bien le plus important sans doute.

c) Gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles et environnementales sont à la base du développement durable. Elles permettent à nos sociétés d'assurer leurs survies par l'alimentation, l'habitat, le stockage de matières premières et la captation de l'eau.
Trop longtemps, les ressources naturelles ont été considérées comme "patrimoine commun" avec tout ce que cela peut signifier d'irresponsabilité et d'excès dans leur utilisation. Aujourd'hui, les usagers doivent savoir que les ressources naturelles, même celles qui sont théoriquement renouvelables, ne sont pas inépuisables. Et que notre survie en dépend…
La gestion durable et respectueuse des ressources environnementales ne se limite pas aux espaces naturels. Elles recouvrent la bio-diver-

sité (équilibre et reproduction des écosystèmes), la ressource en eau (cf. encadré), la ressource halieutique, les ressources énergétiques non renouvelables (charbons, gaz, pétrole…) et les déchets (ménagers et industriels).

Le défi majeur est ici de trouver comment modifier les modes d'incitation (réglementaires, fiscaux, sanctions…) pour ceux qui exploitent les ressources naturelles, qu'ils soient entreprises ou particuliers.

L'objectif quant à lui est de parvenir à dissocier la croissance économique, de la consommation des ressources et de la production des déchets. Il faut briser la spirale du "toujours plus", qui repousse à demain la résolution des problèmes, comme le prouve la difficile question du traitement et de l'élimination des déchets.

d) Occupation des sols et aménagement du territoire

La mobilité des personnes, des activités et des biens est un droit en soi. C'est parfois même une nécessité que l'intégration européenne et la mondialisation ne font que renforcer. Mais la mobilité n'est pas une fin en soi. Elle engendre des effets mécaniques et environnementaux qui peuvent vite nous échapper : concentration de richesses et de populations dans les centres urbains, désertification rurale, pression excessive sur les ressources, sur-développement des transports consommateurs d'énergie non renouvelable et polluante…

L'aménagement du territoire et l'ensemble des politiques de correction ou de prévention des inégalités territoriales sont les outils indispensables entre les mains des pouvoirs publics. Il permettent d'éviter un développement anarchique des activités et des hommes, en privilégiant l'incitation et la concertation sur les mesures arbitraires. Mais pour être efficace, l'aménagement du territoire suppose une très forte décentralisation des pouvoirs et une cohérence des politiques à l'échelle des territoires : on ne règle pas l'avenir des zones de montagne, la préservation des zones humides ou le désenclavement d'une ville moyenne ou d'un pays rural depuis un bureau parisien !

La décentralisation, ou pour être plus précis, l'autonomie accordée aux territoires et aux collectivités qui les représentent sont la condition sine qua non d'un développement durable, d'une responsabilisation des acteurs économiques locaux, et de décisions de proximité.

Parmi les nombreuses actions possibles des politiques d'aménagement du territoire, les orientations suivantes nous semblent particulièrement importantes :

- Un meilleure tarification des différents modes de transports (intégrant le coût de la pollution par ex.)
- Une amélioration des technologies de communication et d'information, à la fois dans un souci de démocratisation et afin d'être moins tributaire des transports, en zones rurales notamment (ex. télétravail)
- Une prise en compte systématique des impacts environnementaux dans les schémas et les infrastructures de transport
- Le maintien des emplois dans les zones soumises à désertification (ruralité) ou paupérisation (périphéries urbaines), notamment à travers le développement local et les services de proximité
- Une réorientation forte de l'agriculture sur des productions de qualité et à valeur ajoutée qui prennent en compte le respect de l'environnement.

La ressource en eau : un défi majeur

L'eau est indispensable à la vie. C'est une ressource renouvelable qui provoque des conflits d'usage potentiel et dont la répartition est inégale sur la planète.

L'eau recouvre des formes variées (eaux superficielles, souterraines, littorales, zones humides) qui dépendent les unes des autres et sont toutes soumises à de fortes pressions ou pollutions, non sans conséquence sur la santé.

Les usages de l'eau sont multiples (domestique, agricole, industriel, énergétique…) et posent aussi bien la question de la qualité (eaux potables, eaux de baignade…), que celle de la quantité (captation, réserves, pluviométrie, nappes phréatiques…).

Les citoyens et les autres usagers consommateurs ont désormais compris que l'eau avait un coût, et donc un prix.

La gestion de l'eau synthétise parfaitement les enjeux des ressources naturelles. Sa préservation exige la mise en place de toute une batterie de mesures, qui vont de la pédagogie auprès de la population à la taxation des utilisations.

Mais pour EAJ-PNB, il est certain que les actions doivent porter avant tout :

- en amont, sur la ressource elle-même (autoépuration, écosystèmes aquatiques, entretien des milieux…),
- en aval, sur son exploitation, à travers une agriculture " durable " (régulation de prélèvements, pollution aux nitrates…) et des pratiques industrielles plus respectueuses (assainissements des rejets…).

Dans tous les cas de figure, l'eau est une priorité, y compris en Europe occidentale, où la question de sa qualité est bien plus préoccupante que celle de sa quantité.

2. POUR QUE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DEVIENNE REALITE

La réflexion d'EAJ-PNB n'a pas vocation à apporter des réponses ou des solutions à tous les problèmes. En revanche, une première étape consiste à relever les mauvaises pratiques et les obstacles à un développement équilibré et citoyen.

a) Vaincre les obstacles actuels

Une vision à court terme dans l'élaboration des politiques

Les politiques publiques, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, ne s'inscrivent encore que trop rarement dans la durée. Limitées par les échéances électorales, la rentabilisation des coûts ou l'insuffisance des connaissances préalables, les politiques publiques, et parfois même la réglementation, ne prennent pas suffisamment en compte les impératifs environnementaux ou sociaux.

L'absence de visibilité et d'anticipation dans le passage du " tout routier " à un modèle de transport plus équilibré et moins polluant est à ce titre caractéristique. Le niveau de saturation des routes est connu, mais le volontarisme politique s'arrête au court terme. Il ne s'agit pas de révolutionner le transport de marchandises du jour au lendemain, mais d'orienter les investissements de façon significative vers l'intermodalité, les carburants moins polluants et le transport alternatif. En Pays Basque,

l'exemple de la zone côtière est plus qu'illustratif…

Une inertie des politiques publiques

La réglementation est bien souvent inadaptée à un modèle de développement durable. C'est le cas par exemple du choix fait dans les années d'après guerre pour les combustibles fossiles (pétrole, charbon…), ou pour les règles d'urbanisme qui ne sont pas toujours en adéquation avec les nouveaux enjeux locaux.

Le délai de réaction des politiques publiques est toujours lent, surtout en France. Pourtant, à l'occasion de catastrophes naturelles (inondations…), industrielles (explosion de l'usine AZF de Toulouse…) ou sanitaires (ESB…) on se rend compte que les mesures correctives ou préventives auraient pu être prises bien avant.

L'incohérence des politiques sectorielles

Bien des politiques sont encore trop souvent "verticales", par habitude technocratique ou par pression des groupes d'intérêts. La segmentation des politiques pousse au gaspillage des ressources et, dans certains cas, à leur inefficacité. La conception séparée qui a longtemps prévalu entre la Politique Agricole Commune et les politiques environnementales en est un bon exemple. Le procès d'intention régulièrement fait aux agriculteurs par la presse et les " écologistes " provient en grande partie de cette maladresse dans la conception et la conduite de la PAC.

La réponse est bien évidemment une plus grande concertation en amont entre les pouvoirs publics, les acteurs économiques, les usagers et les populations elles-mêmes.

De la même façon, la transversalité des politiques doit s'accompagner d'une plus grande décentralisation. De nombreux défenseurs de l'environnement pensent encore que seul l'Etat (ou l'Europe) pourra assurer la préservation des milieux et des ressources. C'est loin d'être vrai. Là encore, nous revendiquons une plus grande proximité et une autonomie maximale à l'échelle des territoires.

La limite des connaissances

On ne peut pas aller plus vite que le rythme des découvertes et de la science. Mais il est évident, comme l'ont montré les gaz à effet de serre ou la crise de l'ESB, que nous manquons encore cruellement de connaissances précises dans bien des domaines.

La priorité doit donc être donnée à la recherche d'une part, et à l'observation d'autre part. Toute la démarche visant la qualité de l'eau et la sécurité alimentaire par exemple en témoignent.
Cette difficulté se retrouve aujourd'hui de manière évidente dans le débat autour des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou de l'utilisation de certains antibiotiques dans l'élevage.

Le manque d'information et d'éducation

Les questions touchant à l'environnement ou au développement ne peuvent pas rester entre les mains de la technocratie. Elles demandent certes de l'expertise, mais elles exigent surtout la consultation et le débat démocratique. Ce qui veut dire également que les élus locaux et les populations ont besoin d'être informés suffisamment en amont.

On parle beaucoup de "bonne gouvernance"… Pour être plus simple, nous préconisons une information systématique sur les enjeux du développement durable et une consultation

des populations concernées.
Par ailleurs, la responsabilisation des acteurs, usagers et citoyens passe également et avant toute chose par l'éducation. Le respect de l'environnement est inséparable du respect des règles de vie en société. Il s'acquiert tout au long de l'enfance et de l'adolescence. Il est transmis par l'école et par la famille.

Il y a donc une pédagogie du développement durable, qui va de pair avec l'information permanente des citoyens.

Des dispositifs inadaptés aux besoins et aux enjeux

Bien souvent, les politiques d'incitation ne sont pas suffisantes, ou mal adaptées. Le coût des pollutions est encore trop peu souvent intégré aux coûts de production. Mais il en va de même pour les politiques de tarification, les dispositifs de subvention, les avantages fiscaux et autres mécanismes incitatifs.

La logique de la rentabilité immédiate ou de la surproduction l'emporte encore fréquemment. Il est donc important que les politiques publiques, la réglementation, mais aussi la pression de la société civile (associations de consommateurs, de défense de l'environnement…) continuent d'avoir un effet incitatif ou correcteur.

b) *L'engagement adéquat des différents acteurs*

Si chacun, simple citoyen ou entreprise, porte sa part de responsabilité, il faut aussi définir le rôle des différentes institutions et pouvoirs publics.

EAJ-PNB ne peut envisager cette responsabilisation collective que dans le cadre d'une répartition plus rationnelle et plus démocratique des pouvoirs, c'est à dire dans une République française très décentralisée, sur des territoires dotés d'institutions propres et dans une Europe de nature fédérale.

Les enjeux du développement durable montrent bien que les solutions sont à trouver ou à mettre en œuvre à des échelles très différentes, qui doivent respecter le principe de subsidiarité. Sans oublier que les ressources naturelles, la mobilité des populations et la circulation des activités ignorent de plus en plus les frontières. Il en va de même pour les épidémies (sida, ESB…), les catastrophes naturelles ou industrielles (Tchernobyl, inondations…).

Les instances internationales

EAJ-PNB reste convaincu que la reconnaissance de l'autonomie et de la décentralisation sont des avancées pour la démocratie dans le monde, mais aussi et surtout la meilleure façon de structurer des espaces régionaux responsables en matière de développement durable. Il appartient donc aux Nations Unies d'adopter, sur le modèle du Conseil de l'Europe, la Charte mondiale de l'autonomie locale.

Les instances internationales et notamment intergouvernementales ont une triple responsabilité :

- Mettre en œuvre ce que l'on appelle une "gouvernance économique mondiale", pour favoriser des échanges économiques plus justes et s'inscrivant dans la logique du développement durable. Cela passe sans doute par la création d'une Organisation mondiale de l'Environnement, pour faire contrepoids aux Organisations internationales du commerce (ex. OMC).

- Approfondir et accélérer leurs engagements de lutter contre la pauvreté et les disparités entre continents, au besoin en réexaminant la dette de certains pays du Tiers monde (comme l'ont demandé certaines ONG ou le Pape lui-même…).
- Préserver les équilibres écologiques d'envergure ou de traitement planétaire (changements climatiques, espèces menacées, prolifération nucléaire…), par le jeu de conventions entre nations.

L'Union Européenne

La foi européenne qui anime les Basques, et la plupart des mouvements régionalistes et autonomistes de l'Hexagone, nous rend particulièrement exigeants sur le rôle et le leadership que doit avoir l'Union Européenne, en tant qu'instance macro-régionale dans le monde, et bien entendu comme vecteur de meilleures pratiques de développement durable sur notre vieux continent.

Les politiques européennes, la PAC notamment, ont trop longtemps été menées dans une logique de productivisme, sans prendre suffisamment en compte les impératifs d'un développement à long terme. Aujourd'hui les choses changent et les instances de l'Union ont inscrit le développement durable, et la préoccupation environnementale dans l'objectif global de "Cohésion économique et sociale".

Deux exemples le montrent :

- Le poids du facteur environnemental dans l'attribution des aides versées au titre des Fonds structurels (FEOGA, FEDER…),
- Les dispositifs réglementaires (Directive sur le traitement des eaux usées) ou les initiatives spécifiques à forte valeur ajoutée environnementale (NATURA 2000).

L'Union Européenne d'une part, et les territoires de proximité (régions, provinces…) d'autre part, sont à coup sûr le binôme incontournable du XXIème siècle pour inscrire le développement économique dans la durée.

L'Etat

L'Etat conserve, en France tout au moins, une responsabilité importante en matière de réglementation et de préservation des espaces.

EAJ-PNB plaide, non pas pour un désengagement de l'Etat là où son intervention est encore utile, mais pour un recentrage de son rôle sur la réglementation minimale nécessaire à l'échelle de tous les territoires. En revanche, l'Etat doit progressivement abandonner sa prétention à réguler l'économie et à imposer "sa vision" du développement durable, rigide, centralisée et renfermée sur ses frontières.

L'Etat devrait au contraire renforcer son aide au développement des nations pauvres du Tiers monde et favoriser les liens entre collectivités au-delà des frontières étatiques.

Les collectivités locales

Les collectivités locales (Régions, Départements, Agglomérations, Pays, intercommunalités), dont les compétences sont encore confuses et insuffisantes, doivent prendre l'engagement de promouvoir une gestion raisonnable des territoires et des ressources dont elles disposent ou dont elles ont la responsabilité (économie, recyclage, valorisation, protection…).

Elles doivent montrer l'exemple, en orientant le choix des administrations, des entreprises et des usagers vers l'efficacité énergétique, la priorité aux transports collectifs et circulations non polluantes, le développement de l'inter-

modalité et du rail, la complémentarité entre zones rurales et urbaines, la mixité sociale des quartiers, l'économie solidaire…

Et d'une façon générale, les collectivités locales, qui revendiquent à la fois proximité et subsidiarité, doivent mettre en œuvre leur propre " gouvernance locale " fondée sur :

- la participation démocratique (débat, enquêtes préalables, évaluations, référendums…),
- l 'éducation citoyenne (de l'enfance à l'adolescence… et à l'âge adulte)
- la concertation et le dialogue avec les partenaires associatifs et socioprofessionnels,
- le respect de l'éthique et de l'intérêt général dans le choix des marchés publics

Les collectivités locales auront une responsabilité d'autant plus grande, en terme d'expérimentation et d'exemplarité, qu'elles recouvreront des compétences et de l'autonomie. Nos territoires à forte identité, comme la Bretagne, la Corse, le Pays Basque ou l'Alsace, seront en première ligne si la nouvelle répartition des pouvoirs le permet.

Les entreprises

Les entreprises, en tant qu'unités de production, vecteurs d'échanges commerciaux et lieux de citoyenneté économique, ont elles aussi une responsabilité majeure dans la mise en œuvre du développement durable.

Elles doivent s'impliquer sérieusement dans les politiques de prévention et d'amélioration progressive des conditions de production : réduction des atteintes à l'équilibre écologique, meilleure formation des salariés à l'environnement, réduction des risques, informations des populations riveraines, promotion des énergies renouvelables et non polluantes, dialogue social, dimension territoriale de leur activité…

La sécurité alimentaire : un droit pour tous

La sécurité alimentaire est un enjeu caractéristique du développement durable : prise de conscience récente sous la pression d'événements graves (ESB…), débats entre expertise, inquiétude et démagogie, santé publique, interdépendances entre agriculture et environnement…

EAJ-PNB en retient quelques idées simples, mais fondamentales : la sécurité alimentaire est à la fois un droit et une obligation pour tous !

Or, il n'y aura pas de sécurité alimentaire si on ne met pas la priorité sur :

- La veille sanitaire,
- Le perfectionnement des actions préventives des pouvoirs publics,
- Un haut niveau d'information des consommateurs,
- Une traçabilité exigeante et compréhensible des produits,
- Un renforcement des contrôles autour du principe de précaution,
- La généralisation des démarches qualité dans l'agriculture et l'agro-alimentaire

A ces conditions seulement, nous assurerons la sécurité alimentaire des populations, tout en rendant confiance aux consommateurs et aux agriculteurs.

LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Associer le développement d'une langue minorisée à la modernité

Une politique linguistique active (in vitro) s'applique notamment à développer une langue qui dans un territoire donné est pratiquée depuis plusieurs siècles, en se trouvant aujourd'hui dans une situation de concurrence avec une ou d'autres langues pratiquées également dans d'autres endroits. Il convient de souligner que tous les pouvoirs publics ont peu ou prou une politique linguistique afin essentiellement d'enrayer ou de ralentir l'évolution, pourtant naturelle de la langue officielle de l'Etat. Ainsi le pouvoir en France depuis François Ier essaie d'imposer et de protéger le français, qui ne survivrait pas sans ces efforts. En effet les interventions "in vivo" ou transmission familiale ne suffiraient pas à sauver le français…

Son bien-fondé est la défense d'une langue, élément qui souvent sert à identifier un peuple. Comme l'humanité est composée d'une mosaïque de peuples, la défense du principe de diversité des langues et cultures qui s'y rattachent est ainsi mise en avant.
Aujourd'hui, ce principe a une résonance particulière dans le combat mené contre une des conséquences de la mondialisation, à savoir le risque d'uniformisation culturelle.

Notre champ de réflexion ne recouvre pas les langues d'immigration qui supposerait un autre traitement.
Dans de nombreux cas, la langue autochtone est minoritaire. En effet, le nombre de ses locuteurs est inférieur à celui de la langue dominante dans son propre territoire historique.
Néanmoins, dans certains cas, grâce à une politique linguistique réussie, la langue autochtone est quasiment au même niveau que d'autres langues, parfois même, elle tend à les remplacer.
Ex. : le français au Québec ou le flamand dans Les Flandres.

La situation des langues autochtones est difficile à appréhender de manière unique, car les cas de figure sont très différents en fonction :

- de la situation institutionnelle : le territoire lié à la langue peut être un Etat comme l'Irlande, un territoire autonome comme le Val d'Aoste en Italie ou le Val d'Aran de langue gasconne officiellement ou quasiment sans existence politique comme le Pays basque nord en France.
- d'une conscience collective plus ou moins forte pour la défendre. Les Gallois ont un attachement pour leur idiome, sans doute le plus fort des peuples celtes britanniques.
- du degré de minoration. Le catalan est quasiment généralisé dans la communauté autonome de Catalogne, alors que le savoyard (ou franco-provençal) est en situation critique en Savoie.
- du soutien politique : suivant les cas, une politique active est menée ou pas, des langues transfrontalières peuvent être soutenues par des institutions extérieures au territoire comme le gouvernement autonome basque pour l'euskara en Pays basque nord.

Pourtant, quelles que soient ces situations, le but est de promouvoir une langue autochtone dans un lien nécessaire avec les forces vives de la société.

Des conditions de réussite préalables, une

protection légale, l'enseignement de la langue et des mesures de promotion spécifiques sont à prendre en compte dans toute politique linguistique.

1. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE PRÉALABLES

- La reconnaissance d'une communauté identifiée notamment par une langue est nécessaire. Si cela n'est pas admis, ce groupe humain ne disposera pas de droit collectif, notamment sur le plan linguistique. A cet égard, le droit français qui n'admet pas la notion de communauté infra-étatique ou de minorité pose problème. A l'opposé, avec toutes ses imperfections, le modèle anglo-saxon multi-culturaliste remplit cette première condition.
- Un minimum de consensus de la classe politique concernée. Il est évident que si les responsables principaux de toute politique linguistique sont hostiles à la promotion de la langue minoritaire, aucune avancée sérieuse ne pourra s'opérer. Les principales initiatives seront l'œuvre de militants de la société civile qui au mieux pourront ralentir le déclin.
- La participation sociale à la reconquête linguistique. Si la société civile elle-même n'est pas mobilisée, les moyens publics ne seront pas efficaces. L'exemple de l'Irlande est intéressant. Après avoir reconnu officiellement le gaélique, des moyens considérables ont été mis en œuvre, pour autant la communauté irlandophone n'a cessé de régresser au fil du temps, car les Irlandais sont restés fidèles à l'anglais, langue beaucoup plus prestigieuse. La cause principale d'échec de la réimplantation du gaélique vient du fait que le gouvernement irlandais n'a pas mis en œuvre de politique active sur l'emploi réel de cette langue dans la société. Seul son enseignement à l'école mais comme une langue non pratiquée à l'extérieur a bénéficié d'un soutien public.

Deux exemples de langues qui ont réussi à s'implanter :

- le norvégien occidental (nynorsk) créé à partir des dialectes de l'ouest enseigné à la fin du XIXe siècle et aujourd'hui pratiqué par 25% de la population face au dano-norvégien de l'est et dans les grandes villes (bokmal),
- l'hébreu, que seuls les rabbins pratiquaient et oublié depuis plus de 2000 ans réintroduit en 1948 en Israël : il est largement pratiqué par la population aujourd'hui et a reconquis son titre de langue de la nation hébraïque.

2. PROTECTION LÉGALE

Différentes formules de reconnaissance publique d'une langue sont possibles qui scellent les relations entre la langue dominante et langue dominée.
Ex. Langue nationale, langue officielle, langue co-officielle

Les effets d'un statut public sont :

- La présence de la langue dans les institutions publiques, car tout citoyen a le droit de s'exprimer et exiger une réponse dans un des idiomes protégés par la loi, dont celui qui est minoritaire.
- Une valeur symbolique,
  La langue minoritaire est reconnue et avec elle la communauté qui la parle.
- Une valeur psychologique.

Malgré certaines exceptions, la langue minoritaire est souvent dépréciée, car elle n'est pas parlée par les élites. Elle regagne donc en prestige.

Néanmoins, d'autres mesures publiques sont indispensables pour mener à bien un plan de reconquête linguistique, notamment dans le domaine de l'enseignement.

3. LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT

Il doit permettre d'éduquer les nouvelles générations et les adultes à la langue autochtone.

a) L'enseignement aux jeunes

Le réseau scolaire doit être mobilisé en complément d'un des facteurs majeurs de continuité linguistique, à savoir la transmission familiale.
Néanmoins, nombre d'enquêtes montrent que plus une langue est faiblement parlée, moins la transmission sera forte. Par exemple, de moins en moins de familles ont deux parents s'exprimant dans le langage local. Il suffit que l'un des deux soit allophone pour que la langue dominante soit la plus présente dans le cercle familial.

L'enseignement est donc un facteur clé de récupération linguistique, afin de former les nouvelles générations qui plus tard transmettront à leurs enfants, le parler à sauvegarder.

Le système public d'enseignement doit être investi de même que les contrats d'association avec les écoles privés doivent l'être sous condition de promotion de la langue minoritaire.

Conditions de réalisation :

Un système de formation spécifique des enseignants pour rendre ceux-ci opérationnels
Des outils pédagogiques spécifiques doivent être réalisés (livres, documents, etc. …)

Une politique volontariste d'enseignement en langue autochtone suppose plusieurs systèmes possibles :

- l'enseignement obligatoire de la langue minoritaire
- l'enseignement obligatoire avec possibilité de dérogation
- l'offre généralisée de l'enseignement avec la liberté de choix laissée aux parents d'élèves

Cela suppose deux questions :

- La prise en compte du souhait des parents d'élèves
- Le degré de présence de la langue historique comme langue d'enseignement

- La prise en compte du souhait des parents d'élèves

Ainsi, deux principes s'opposent : celui de la liberté individuelle et celui de la nécessité d'intégration.
La réponse est dans un jeu d'équilibre entre ces deux notions.
Plus l'intégration dans la communauté de la langue vernaculaire est considérée comme nécessaire, plus la formule la plus radicale sera acceptée.
La nécessité d'intégration sera d'autant plus forte que la langue est symboliquement appréciée et/ou fortement présente dans la vie quotidienne comme en Catalogne.
Mal apprécier cette réalité peut conduire à des réactions, des blocages pervers et contre-productifs rejetant la langue à promouvoir.

A l'inverse donc, dans les cas où le principe d'intégration est moins prégnant, le principe de liberté individuelle doit être privilégié avec l'instauration de l'offre généralisée d'enseignement.
En Bretagne, l'Union Démocratique Bretonne, mouvement autonomiste, privilégie cette solution, car entre autres, mieux adapté au contexte de ce territoire.

- Le degré de présence de la langue historique comme langue d'enseignement

Plusieurs solutions sont possibles :

- L'immersion : la langue autochtone est à la fois, la langue d'enseignement majeure et langue de communication en dehors des heures de classe : récréation, études, repas, internat …
- Le bilinguisme : deux langues dont l'autochtone sont enseignées à parité horaire

Nous ne tenons pas compte de la formule de cours à option pour apprendre le parler local, car cette formule a clairement montré ses insuffisances. Elle permet au mieux une ouverture sans assurer la maîtrise de la langue.

Le but recherché est l'acquisition de connaissances suffisantes pour bien comprendre et parler la langue à promouvoir.
Pour cela, deux facteurs sont à prendre en considération : le contexte et la complexité de l'apprentissage.

Le contexte :
Plus il est défavorable, dans le sens où une autre langue est prédominante ou hégémonique, plus les occasions de pratique du parler seront réduites y compris dans le cercle familial. Par conséquent, en dehors de l'école, il sera difficile d'apprendre l'idiome.
Par conséquent, la discrimination positive qui consiste à donner la priorité à l'idiome le plus faible doit être appliquée.
Donc, la filière de l'immersion doit être privilégiée.
En revanche, plus le contexte est favorable, plus les possibilités de pratique et d'apprentissage seront grandes, plus la filière du bilinguisme sera suffisante et efficace.

La complexité de l'apprentissage :
Il n'existe pas en soi une hiérarchie dans la complexité des langues. Elles ne sont pas en soi plus faciles ou difficiles à apprendre que d'autres.
Simplement, l'apprentissage d'une nouvelle langue sera d'autant plus difficile que la différence de celle-ci avec la ou les langues de référence connue(s) par la personne sera grande.
Un Ecossais anglophone devra fournir bien des efforts pour apprendre une langue celte radicalement différente de l'anglais. Par contre, un Corse italophone aura moins de difficulté à apprendre le langage de l'Ile de Beauté.
Plus l'apprentissage est complexe, plus la discrimination positive est nécessaire, plus la filière en immersion est justifiée.
Le succès des diwans en Bretagne et des ikastolas en Pays basque nord ne sont pas le fruit du hasard, en effet, les deux conditions sont réunies, à la fois, un environnement très francophone et une difficulté d'apprentissage de deux langues non latines : le breton et le basque.

Toutefois en pratique, dans un territoire donné, ces deux filières coexistent souvent car, les parents prennent en compte d'autres critères de choix

Par exemple, nombre de parents craignent que la filière d'immersion empêche une bonne maîtrise de la langue dominante, la filière bilingue est donc souvent privilégiée.

b) L'enseignement aux adultes

Là encore, suivant les cas, elle est l'œuvre des institutions publiques et/ou d'un accompagnement au développement d'initiatives privées

Publics concernés :

- Ceux contraints ou incités par des besoins professionnels :
  - Fonctionnaires des institutions publiques
  - Salariés de sociétés privées développant une politique linguistique forte

- Par intérêt pour la langue :
  - Militants culturels
  - Parents d'enfants scolarisés en immersion ou en bilingue afin d'assurer une continuité linguistique de l'école jusqu'au foyer familial.

Pour autant, de véritables politiques de promotion de la langue sont nécessaires afin de créer un véritable environnement linguistique grâce auquel la langue à promouvoir est présente dans un maximum de situations de la vie sociale afin de lui redonner l'image d'une langue moderne à pratiquer.

Les valeurs symbolique et utilitaire doivent se compléter harmonieusement pour le développement du parler minorisé.

4. LA PROMOTION GÉNÉRALISÉE DE LA LANGUE

La valeur symbolique sera positive à partir du moment où l'univers de la langue est connecté à la modernité dans l'esprit des locuteurs potentiels.

La valeur utilitaire sera d'autant plus développée qu'à tout moment de la journée, l'individu sera en présence de la langue minoritaire dans toute situation et il sera donc invité à s'exprimer dans l'idiome local.

En pratique, les mesures prises permettent de toucher aux deux dimensions à développer.

a) Langue et modernité

Outre la protection légale déjà évoquée, des mesures sont à prendre dans les domaines culturels et économiques

- au niveau culturel

  Il faut promouvoir systématiquement les mouvements contemporains associés à la langue

  Ex. : rock basque

  La culture traditionnelle doit également accéder dans l'esprit des gens à la modernité.

  Ex. : musiques celtiques, polyphonies corses.

- au niveau économique

  La langue doit être promue dans les sphères les plus avancées.

  Ex. : entreprises high-tech, secteur des nouvelles technologies, etc.

b) Langue et présence publique

Pour cela, il faut créer un véritable environnement linguistique pour le locuteur potentiel, lui montrer la vitalité de la langue et l'inciter à la

pratique :

- ✣ Sur le visuel, la signalisation dans la langue autochtone ainsi que des autres langues en vigueur doit être systématisée :
  - dans la sphère publique (Administration, panneaux de signalisation)
  - dans la sphère privée grâce à une politique d'incitation (entreprises, associations)

Un maximum de documents doivent être rédigés dans le parler local

- dans la sphère publique (documents administratifs, publicité)
- dans la sphère privée grâce à une politique d'incitation (documents internes, communication externe, publicité)
- dans les médias, des journaux, des télévisions doivent être promus avec une aide publique d'autant plus forte que la rentabilité est réduite.

- ✣ Sur l'oral, avoir un personnel compétent sur le plan linguistique, en particulier, dans les postes de communication :
  - Dans l'administration, cela doit être réglementé.
  - Dans les entreprises privées, une politique d'incitation doit être poursuivie.
  - Dans les médias, des radios, des télévisions doivent être crées et développées avec le même besoin d'aide publique en cas de marché trop réduit.

Des structures publiques ou des expériences privées soutenues existent déjà dans beaucoup de territoires.

Toutes ces mesures permettent à la fois de renforcer l'apprentissage, par exemple, par les médias et elles stimulent également la pratique.
Le but de toute politique linguistique est en effet, d'asseoir la connaissance d'un parler pour en faciliter l'utilisation.
Pour autant, ce passage à la pratique effective est difficile à appréhender, car elle relève du libre choix des individus.

Des conditions préalables sont néanmoins nécessaires :
Avoir un seuil de locuteurs suffisamment important. Une langue avec uniquement 5% de locuteurs potentiels ne peut pas vivre si ce seuil ne progresse pas.

Dans un lieu donné, disposer d'une densité de locuteurs suffisamment grande.
Ainsi, en Navarre, seul 10% de la population est bascophone. Pour autant, ces 10% sont quasiment tous concentrés dans la zone nord de cette province avec donc une très forte densité de Navarrais sachant le basque.
Les situations de pratique de la langue sont donc fréquentes.

La langue minoritaire doit être aussi bien maîtrisée que n'importe quel autre idiome, sinon la facilité conduira à ne pas la pratiquer. C'est une des difficultés de la reconquête linguistique.

La loyauté des individus envers le parler local. C'est un facteur également difficile à maîtriser, notamment pour les nouveaux locuteurs qui devraient modifier leurs habitudes.

Pour toutes ces raisons, il apparaît clairement que toute politique linguistique s'inscrit dans la durée, d'autant plus lorsque la reconquête à entreprendre est grande.

LE DEVELOPPEMENT CULTUREL :

Trouver l'équilibre entre identité et ouverture

1. QUELQUES DEFINITIONS PREALABLES

La notion de culture est à géométrie variable : dans son sens le plus étroit, il s'agit d'une expression artistique, à savoir ce que l'homme invente et crée pour atteindre la beauté, en utilisant ses sens et son corps.

Au sens large il s'agit du mode de vie, c'est-à-dire toutes les habitudes acquises qui façonnent le quotidien (heures de travail, type de nourriture, mœurs…).

2. LES ENJEUX ACTUELS

Avec l'apparition de la mondialisation, à savoir la diffusion commerciale à partir d'un centre, le monde anglo-saxon, d'un mode de vie et de styles artistiques répandus à travers la planète, avec comme élément identificateur la puissance et la richesse anglo-saxonne.

Les modes de vie correspondent par exemple, à des comportements en passe de se standardiser, à savoir par exemple :

- un style vestimentaire commun, (la culture hip hop),
- une manière de manger unificatrice (Mac Donald's et fast-food, à toute heure de la journée),
- des mentalités tournées vers le culte de l'argent, la réussite personnelle et l'individualisme…

Plusieurs tendances menaçantes apparaissent qui vont à l'encontre de notre idéal d'humanisme :

- Tendance à l'homogénéisation des cultures et des modes de vie par la culture dominante,
- Tendance à la simplification à l'extrême. La culture, en tant qu'instrument pour la réflexion et la recherche disparaît au profit du commercial, du rapide, du vite consommé.
- Tendance à l'individualisation. Dans "la galaxie GUTTENBERG", Mac LUHAN avait mis en valeur le rôle social du média dominant, la télévision, accompagnée aujourd'hui peu à peu par Internet. Ces médias favorisent la consommation individuelle seul ou en petit groupe et participent au processus de coupure entre les gens, donc d'individualisation.

3. LES SCENARIOS PROBABLES

Comme en matière institutionnelle, EAJ-PNB a essayé d'identifier plusieurs scénarios possibles, voire probables, pour mieux appuyer ensuite ses propres propositions.

a) "Un monde uniforme et atomisé"

La mondialisation culturelle poursuit son mouvement actuel d'expansion planétaire. Tous les individus sont connectés. Une langue unique, un sabir d'anglais simplifié et décliné locale-

ment suivant les anciens idiomes locaux a levé toutes les entraves à la communication.

Une culture unique apparaît. Le Coca cola, le Mac Donald, les modes comme la culture hip hop aujourd'hui, s'internationalisent et prennent le pas sur les traditions locales. Chaque génération crée sa mode et la compréhension entre personnes d'âges différents, devient conflictuelle par faute de valeurs communes comme on pouvait le connaître autrefois.

Les médias favorisent en permanence le repli des individus sur eux-mêmes, avec une connexion possible au monde entier et une ignorance de son environnement immédiat.

Les sociétés locales sont éclatées. Les modes de vie sédentaires disparaissent pour laisser place à un nomadisme permanent du au style de travail ainsi qu' à la succession de postes occupés successivement dans différents endroits.

b) "Un monde conflictuel entre des tendances opposées d'homogénéisation et de différenciation"

Face à "l'ouragan uniformisateur", les sociétés locales se recroquevillent et se protègent dans leur souci d'exister et de se pérenniser.

Les symboles de la mondialisation sont attaqués. Les multinationales implantées localement font l'objet de résistances locales multiformes : attentats, grèves, …

La langue internationale est prohibée au sein de la société locale. Des comportements agressifs s'élèvent envers tout ceux qui la pratiquent. L'influence étrangère est prohibée et les individus sont tentés de vivre immergés dans leur culture.

Une contre-culture apparaît en opposition au style de vie standardisé. Elle est imposée localement.

La communauté locale est le seul espace de vie. L'individualisation est évitée, mais les relations humaines manquent d'ouverture.

c) "Un monde qui tente d'associer harmonieusement uniformisation et différenciation"

L'influence extérieure est absorbée par les sociétés locales. Dans le même temps, le désir de différenciation, face à l'homogénéisation booste les cultures locales. Les langues et cultures locales connaissent une renaissance.

Le repli sur soi est évité tout en conservant et modernisant les traditions locales en les adaptant au monde contemporain, dans un mouvement d'ouverture à l'extérieur. A leur tour, elles participent à la culture mondiale. La world music, les polyphonies corses, les musiques celtes se développent et ont des successeurs.

Le mouvement de mondialisation favorise la communication entre les individus, tout en évitant d'être dominateur et d'écraser les cultures a priori dominées. A la mondialisation unipolaire anglo-saxonne succède une mondialisation multipolaire où chacun peut y trouver sa place.

★★
★

Le troisième scénario nous paraît le plus intéressant par l'harmonie entre deux tendances (uniformité, diversité) qui peuvent s'opposer.

Pour parvenir, à ce scénario, les tendances d'uniformisation, de simplification et d'individualisation sont à combattre, comme autant de dangers. Quelques propositions peuvent conforter ce scénario en évitant les risques de dérive.

4. LA STRATEGIE EN MATIERE CULTURELLE

La stratégie présentée par EAJ-PNB suppose un volontarisme fort, tant de la part des institutions (notamment locales) que des acteurs eux-mêmes.

a) Pour adapter le cadre institutionnel

Conformément au chapitre sur l'organisation de l'Etat, toute la réflexion porte sur un schéma institutionnel portant sur la "république girondine", à savoir des territoires culturellement homogènes selon une autonomie à la carte.

La politique culturelle est de la compétence de ces autonomies.

Les autonomies régionales travaillent en étroite collaboration avec les pays et les intercommunalités.

b) Pour contrer l'uniformisation culturelle

De par nos convictions, nous sommes les chantres du respect de la diversité culturelle, en tant que source de richesse humaine puisque la condition sine qua non à l'échange est l'apport d'une nouveauté de la part d'autrui.

EAJ-PNB propose de prendre des mesures au niveau " national français " avec pour objectif le fait d'assurer la pérennité de la diversité à l'intérieur de l'hexagone :

Ces mesures se concentrent sur la promotion de la pluralité sachant que le mouvement de standardisation à deux strates, l'hexagonal et le mondial, est suffisamment puissant pour se reproduire.

- Mesures au niveau linguistique,
- Mesures au niveau des disciplines artistiques identitaires,
- Mesures au niveau patrimonial.

- au niveau linguistique (cf.supra)

- au niveau des disciplines artistiques identitaires

Du point de vue de l'offre :

- Soutien aux acteurs locaux professionnels pour évoluer dans de bonnes conditions, soit la création de centres de vie culturels :
  - organisés pour l'entraînement et le travail
  - organisés comme lieux d 'échanges entre les artistes de disciplines diverses réfléchissant sur des problématiques similaires
- Statut de l'artiste en préservant le statut d'intermittent du spectacle

✣ Promotion de la pratique amateur, pour que la culture reste populaire et ne soit pas un simple produit de consommation :

- connexion artistes et éducation
- généralisation de lieux de vie équipés par intercommunalités qui permettent aux gens d'exercer leur activité favorite et d'être en contact avec les artistes.

Du point de vue de la demande sociale :

✣ Formation du public

- formation des jeunes sur les disciplines artistiques identitaires

✣ Incitation à la participation de tout public, y compris les plus défavorisés aux spectacles

- politique de subvention des programmateurs ayant une démarche en faveur des plus marginalisés.

✣ Incitation à la formation de clubs culturels pour tout public qui seraient des lieux conviviaux d'échange autour de la culture.

Sur l'ouverture à l'extérieur :

✣ Organisation de réseaux professionnels pour détecter, suivre et promouvoir les talents à l'extérieur du territoire.

- Au niveau du patrimoine

La politique jacobine a délaissé le passé particulier de nos territoires avec un manque d'intérêt pour le patrimoine local

Du point de vue de l'Offre :

✣ Formation de spécialistes

- développement au sein des universités de filières d'enseignement et de recherche sur le patrimoine local
- incitation financière pour des programmes de recherche pour ces professionnels

✣ Restauration du patrimoine bâti

- classement au patrimoine régional de tout le petit patrimoine

✣ Création d'animation autour de ce patrimoine : Visites, fouilles avec des amateurs éclairés, jeux

✣ Faciliter la recherche historique locale (patrimoine immatériel)

- mise en réseau des centres de documentation et d'archives afin de faciliter les recherches
- travail de collectage en relation avec les médias locaux

Du point de vue de la Demande sociale :

✣ Connexion patrimoine - éducation pour la formation des jeunes

- intégration dans l'Education Nationale de cours d'histoire locale intégrés en tant que tel dans la matière histoire
- aide au travail de vulgarisation du patrimoine bâti ou non bâti.

c) Pour contrer la simplification culturelle

✣ Faire acquérir une "culture de la culture"

- améliorer la qualité de l'éducation en suscitant l'intérêt chez les plus jeunes,
- connecter le savoir et l'acquis culturel au monde contemporain,
- développer des méthodes d'animation rendant la culture et le savoir attractifs et éducatifs.

- Développer les émissions culturelles dans les médias
  - aides publiques au programme de qualité,
  - quotas d'émissions culturelles dans les chaînes du service public régional et hexagonal.

d) Pour contrer l'individualisation

La culture, en tant que moment d'émotions se diffuse de plus en plus par le canal de médias comme la Télévision ou Internet, qui privilégient la relation culture à un public restreint au mieux au niveau familial ou amical.

La culture, en tant qu'instrument de vie sociale, doit être développée dans une perspective de lutte contre l'individualisation qui peu à peu brise les liens naturels de la solidarité.

- Développement de médias locaux comme les télévisions et radios de proximité :
  - pour évoquer des sujets faisant le lien entre le téléspectateur et sa collectivité proche (histoire locale, présentation des acteurs économiques, sociaux ou culturels de proximité),
  - pour promouvoir tous les événements festifs et culturels des alentours afin d'inciter le téléspectateur à y participer.
- Création ou rénovation de scènes territoriales (salles de spectacle) par intercommunalité, car liées à un bassin de vie, pouvant accueillir des spectacles de qualité.
- Soutien aux opérateurs locaux :
  - chargés d'assurer la diffusion et la programmation culturelle de ces scènes territoriales,
  - chargés d'assurer une véritable animation locale, à savoir être en capacité financière pour promouvoir toute sorte d'activités, des sortes de super MJC réussissant à toucher tous les publics, suivant leur centre d'intérêt.



LEMA : EAJ-PNB-ren aldizkaria
LEMA, le journal d'EAJ-PNB

EAJ PNB

25 rue Thiers karrika - 64100 BAIONA
Tel. 05 59 46 15 34 - Fax : 05 59 59 54 84
E-mail : eaj.pnb@wanadoo.fr

Imp.ARIZMENDI - D.GARAZI - RCS B 410 647 986